

# LA VIE DE LA PROFESSION

## 70 ANS

Nature du document : note de cadrage  
Source : OGE

## Célébration des 70 ans de la profession en 2016 : appel à projets en régions

Note de cadrage

*Lors de la séance du Conseil supérieur de décembre 2014, le plan d'actions de célébration des 70 ans de la profession qui se déroulera tout au long de l'année 2016 a été présenté. Parmi ces actions, un appel à projets sera lancé auprès des président(e)s de Conseils régionaux pour inciter l'ensemble des membres de la profession à s'approprier l'année 2016 comme année de célébration. Nous publions dans ce BIP une note de cadrage destinée à préciser le processus de sélection des projets envisagés, à mutualiser les initiatives qui iraient dans le même sens et à conseiller les porteurs de projets.*

### Projets régionaux de célébration des 70 ans de l'OGE

Note de cadrage

#### Contexte

En 2016, L'Ordre des géomètres-experts existera depuis 70 ans. Un ensemble d'activités et projets de célébration de cet anniversaire sont prévus au niveau national. Les 70 ans de l'institution ordinaire sont une occasion importante de célébrer la profession. Il est donc proposé à chaque géomètre-expert de s'impliquer à son tour.

La célébration des 70 ans de l'Ordre des géomètres-experts durera toute l'année 2016 et sera ponctuée par de multiples opérations spéciales (campagne de vœux, exposition, opération spéciale Mont-Blanc 2016, soirée anniversaire le 7 mai 2016 à Dijon, etc.)

Afin de faire vivre cette célébration tout au long de l'année à un niveau régional et local, les géomètres-experts sont invités à mettre en place des actions de célébration.

#### Projets éligibles

Toute opération de célébration de la profession au travers de l'institution à destination de :

- Membres de la profession
- Jeunes (étudiants, lycéens, collégiens)
- Professionnels proches / institutionnels locaux
- Clients

*A noter : il est fortement conseillé d'inviter les journalistes locaux pour promouvoir l'opération*

Ces opérations peuvent être variées (liste non exhaustive) :

- Opérations événementielles
  - o Événement institutionnel (assemblées régionales rencontres d'associations professionnelles avec action spécifique 70 ans, etc.)
  - o Opération sur site remarquable (par exemple : surveillance de l'environnement)
  - o Rencontre thématique
  - o Etc.
- Editoriale

En revanche, toute action commerciale d'un cabinet ne pourra être éligible. Il s'agit de promouvoir la profession et de célébrer l'existence de l'institution.

### Organisation

Les projets proposés peuvent être organisés par tout membre de la profession, en relation avec son conseil régional, en collaboration ou non avec des partenaires externes (fournisseurs de matériels, professions proches, établissements scolaires, etc.).

### Durée

L'opération de célébration pourra être ponctuelle ou se dérouler tout au long de l'année 2016.

### Processus de décision

**Le pôle communication est le point de contact de cet appel à projets et recense les opérations de célébration.**

**Pour toute demande d'implication du Conseil supérieur (financière, ressources humaines ou représentation institutionnelle d'un membre du Bureau) chaque pilote de projet fournira au Bureau du conseil supérieur une fiche synthétique de présentation** qui permettra de mettre en évidence et d'apprécier les éléments suivants :

- Objectif et description de l'opération et originalité (dans quelle mesure cette opération célébrera-t-elle les 70 ans de l'institution ordinale)
- Public cible de l'opération
- Référent et géomètres-experts impliqués
- Conditions de réalisation
- Coût / Budget envisagé, faisabilité du projet et adéquation avec le budget prévu
- Retombées attendues et indicateurs de succès

Le Bureau du conseil supérieur émettra alors un avis relatif à la réalisation de l'opération. Des suggestions et orientations pourront être formulées.